

RENSEIGNEMENTS

Nom adhérent :	Prénom :
Adresse :	Date de naissance :

Téléphone portable adhérent :

Parents ou tuteur légal pour les élèves mineurs	
Nom :	Nom :
<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Représentant légal :	<input type="checkbox"/> Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Représentant légal :
Téléphone OBLIGATOIRE SI ADHERENT MINEUR :	Téléphone OBLIGATOIRE SI ADHERENT MINEUR :

Compléter et barrer les mentions inutiles

Je soussigné(e) M, Mme

autorise/n'autorise pas* la diffusion photos ou vidéo de l'adhérent (journaux, site internet, Facebook, ...).

certifie avoir souscrit pour moi-même* / pour mon enfant* une Assurance Responsabilité Civile.

certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à le respecter (accessible sur le site internet).

m'engage à participer au spectacle de fin d'année **les 2 soirs** (ou à signaler une non-participation en prévenant le bureau ET le(s) professeur(s) au plus tard au retour des vacances de Noël de l'année en cours).

Taille vestimentaire de l'élève haut : bas :

Exemples : 4 ans, 10 ans, XS, M

COURS CHOISIS

Eveil (4-5 ans) mercredi 16h30-17h30 1 costume	Classique 1 (8 ans et +) mardi 17h-18h 1 costume	Elémentaire contemporain 1 jeudi 17h-18h30 1 costume	Elémentaire 1 jazz (8 ans et +) lundi 17h15-18h45 1 costume
Eveil (4-5 ans) samedi 9h30-10h30 1 costume	Classique 1 (8 ans et +) samedi 11h30-12h30 1 costume	Elémentaire contemporain 2 mercredi 14h-15h30 2 costumes	Elémentaire 2 jazz mardi 18h-19h30 2 costumes
Initiation (6-8 ans) mercredi 15h30-16h30 1 costume	Classique 2 mercredi 18h-19h30 2 costumes	Inter 2 contemporain vendredi 18h-19h30 2 costumes	Inter jazz vendredi 17h30-19h 2 costumes
Initiation (6-8 ans) samedi 10h30-11h30 1 costume	Classique 3 lundi 18h45-20h15 2 costumes	Avancé contemporain jeudi 18h30-20h30 2 costumes	Avancé jazz vendredi 19h-21h 3 costumes
		Adulte contemporain vendredi 19h30-21h 2 costumes	Adulte jazz mardi 19h45-21h15 2 costumes
Total des heures :	Total des costumes :		Adulte jazz débutants mercredi 19h45-21h15 1 costume

DOCUMENTS A FOURNIR

- Certificat médical **OBLIGATOIRE**
- Formulaire FFD (licence A) **ou** attestation assurance responsabilité civile et garantie individuelle accident
- Photo d'identité avec le nom de l'adhérent au dos pour les mineurs
- Règlement de l'adhésion, de la cotisation et des costumes

 Chèque à l'ordre de ARABESQUE et préciser nom, prénom et discipline au dos du chèque

Les PASS CANTAL sont à déduire UNIQUEMENT de l'adhésion et des costumes

Les PASS SPORT sont à déduire UNIQUEMENT de la cotisation

Adhésion

Sans FFD :

Avec FFD :

Pour 1 élève inscrit : <input type="checkbox"/> 15€	Pour 1 élève inscrit : <input type="checkbox"/> 39€ (15€ + 24€)
Pour 2 élèves inscrits : <input type="checkbox"/> 23€	Pour 2 élèves inscrits : <input type="checkbox"/> 71€ (23€ + 24€x2)
Pour 3 élèves inscrits : <input type="checkbox"/> 35€	Pour 3 élèves inscrits : <input type="checkbox"/> 87€ (35€ + 24€x3)

Participation costume

<input type="checkbox"/> 25€ pour 1 costume <input type="checkbox"/> 40€ pour 2 costumes (10€ par costumes suppl.) <input type="checkbox"/> 60€ pour 3 costumes <input type="checkbox"/> 75€ pour 4 costumes

Cotisation (heures de cours)

Le montant des prestations à payer pour l'année est calculé en faisant le total des heures pratiquées par élève toute discipline confondue :

Nombre d'heures/semaine/élève	Paiement au trimestre 3 chèques	Paiement à l'année 1 chèque
1 heure	70€00	210€
1h30	94€50	283€50
2h	119€00	357€00
2h30	140€00	420€00
3h	157€50	472€50
3h30	171€50	514€50
4h et +	196€00	588€00



Nous serons très exigeants sur la restitution du dossier :

Si l'une de ces pièces est manquante au dossier, celui-ci ne sera pas enregistré, votre enfant ne sera donc pas considéré comme élève de l'École de Danse Arabesque et se verra REFUSER l'entrée au cours et ce pour des raisons de responsabilité et d'assurance.

Signature du représentant légal ou de l'élève majeur

Signature de l'élève mineur

REGLEMENT

L'association ARABESQUE est régie par la loi du 1er juillet 1901. Elle a pour objet la pratique de la danse pour tous et à tout âge. Le présent règlement intérieur s'applique à tous les membres de l'association.

Article 1. Adhésion-cotisation-costume(s)

L'adhésion, le règlement des cours et les costumes doivent être réglés en début d'année scolaire.

1.1) Adhésion :

Toute inscription engage au paiement de l'adhésion et de la cotisation pour le (ou les) cours choisi(s). Une adhésion individuelle est obligatoire chaque année. Elle inclut les frais de dossier et ouvre droit à 2 cours d'essai. Toute adhésion versée à l'Association est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé un remboursement en cours d'année en cas de démission ou d'exclusion d'un membre. Les personnes désirant adhérer à l'association doivent remplir un bulletin d'adhésion. Pour les mineurs, ce bulletin sera rempli et signé par un représentant légal.

1.2) Cotisation :

Le montant de la cotisation annuelle ainsi que les modalités d'application sont fixés chaque année par l'Assemblée Générale. **Remboursement : l'abandon en cours d'année pour des raisons personnelles ne donne lieu à aucun remboursement.** A titre exceptionnel uniquement et pour raison grave motivée (raisons professionnelles ou de santé) accompagnée d'un justificatif, il pourra être effectué sur votre demande, en écrivant à Madame la trésorière d'Arabesque par mail arabesque.aurillac@gmail.com

1.3) Costume :

Chaque groupe participera au spectacle de fin d'année. Pour ce faire une participation à l'achat du costume est demandée. A l'issue des deux représentations le(s) costume(s) seront remis à l'élève.

Article 2. Certificat médical

Chaque adhérent devra fournir à l'inscription un certificat médical. Dans le cas contraire, l'adhérent pourra se voir interdire l'accès au cours, et ce, pour des questions de responsabilité en cas d'accident.

Article 3. Fonctionnement de l'école

L'ensemble des représentants de l'Association Arabesque (professeurs et membres du bureau) se tient à votre disposition si vous souhaitez nous rencontrer.

Les cours de danse avec des effectifs inférieurs à 7 élèves pourront faire l'objet de modifications. Si ces modifications ne conviennent pas les élèves concernés pourront être remboursés.

L'école est ouverte durant l'année scolaire, fermée pendant la période des vacances scolaires (sauf stages, les dates seront communiquées ultérieurement).

Article 4. Devoirs de l'adhérent

La plus grande assiduité est demandée aux élèves. Toute absence dans la mesure du possible devra être signalée sur le groupe WhatsApp de l'élève. Les élèves doivent arriver au moins 10 minutes avant l'heure du cours et attendre leurs parents à la fin du cours à l'intérieur de l'école et non dehors. Nous vous rappelons que **les parents doivent être présents pour la fin du cours** de leurs enfants afin de les prendre en charge immédiatement.

Une tenue correcte est exigée pendant les cours :

- pas de baskets, ni chaussons, ni chaussettes, les élèves dansent pieds nus.
- Les cheveux doivent être solidement attachés.
- Il est vivement conseillé de ne pas porter de bijoux.
- Il est interdit même pour les élèves majeurs de fumer devant l'école par devoir d'exemplarité.

La perturbation des cours par un adhérent, par souci de respect d'autrui, est susceptible d'entraîner son exclusion, voire la radiation de l'association suivant la clause prévue à ce sujet dans les statuts. Dans ce cas aucun remboursement ne pourra être exigé par l'adhérent ou son représentant. Il est interdit de filmer les cours, excepté par le professeur, ou par un organisme de presse en accord avec l'association. Les vêtements ou objets oubliés seront gardés à l'école par les professeurs et mis en évidence lors du goûter de fin d'année pour être récupérés par leurs propriétaires. Il est toutefois vivement recommandé de ne laisser ni argent ni objets de valeur dans les locaux. L'association Arabesque et les professeurs se dégagent de toute responsabilité en cas de vol ou de perte de quelque objet, argent, bijoux, papiers.

Article 5. Engagement spectacle

Un spectacle de fin d'année est présenté au Théâtre de la Ville Fin juin 2024, la date vous sera confirmée sur le 1er trimestre. Toute répétition concernant le spectacle est obligatoire, sauf en cas de force majeure. En adhérant à l'association, chaque élève s'engage à participer aux deux spectacles de fin d'année vendredi soir et samedi soir. En cas de non-participation au spectacle, il est indispensable de prévenir le bureau ET le professeur au plus tard au retour des vacances de Noël de l'année en cours.

Élève(s) :	Discipline (s) :	Nombre d'heure(s) :

CHEQUES	n°	montant	mois
Chèque n°1			
Chèque n°2			
Chèque n°3			
Chèque n°4			
Chèque n°5			
ESPECES			montant
Autres, à préciser (Pass Cantal, bon CCAS, bon CAF, ANCV, CGOS,...)			



JUSTIFICATIF FACTURE ACQUITTEE - SAISON 2025-2026

Cotisation :

Élève	Nombre d'heures	Montant des cours
Élève 1 :	€
Élève 2 :	-10 % si 2 ^{ème} élève€
Élève 3 :	-15% à partir du 3 ^{ème} élève€
Élève 4 :	-15%€
TOTAL, après déduction éventuelle	€

Adhésion :

Costume :

Signature des 2 parties